



Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE
de conseillers en exercice : 15
de présents : 12
de votants : 14

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 24 février 2023

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,
MM Jacques ROLLAND, Mara PHILIP, Daniel DALLERY, Gisèle PLAZA, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE et Karine MARTIN
Excusé : Jean-Louis GREAU
Procurations : Sébastien GUILLON à Karine MARTIN
Marie-Odile ROUSSELET à Rémy BARGE
Secrétaire : Karine MARTIN
Date de la convocation : 17 février 2023

Délibération N°13 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette	Dépense HT	Sans impact financier
13	22-2023	DIGITAL CONCEPT - Reprise accès Centre aquatique		21 352,50 €	
13	23-2023	GRISET - Prolongation contrat entretien tractopelle pour 1 durée d'1 an		2.45 €/l'heure	
13	24-2023	AZUR HABITAT - Fourniture et pose cornières et seuil - MAPA		2 958,00 €	
13	25-2023	PERRIOL - Réseau France Télécom et béton désactivé - Micro crèche		12 864,50 €	
13	26-2023	VIELEM - Armoire frigo - Cantine		1 681,60 €	
13	27-2023	POWER COMPOSITE - Renouvellement contrat maintenance toboggan et pentaglisse - Centre aquatique		4 200,00 € / an	
13	28-2023	BODET - Remplacement battant grosse cloche - Eglise		2 107,00 €	
13	29-2023	VISIO CONTROL – Caméras Centre aquatique		13 650,32 €	
13	30-2023	ORANGE RESOLINE – Raccordements 26 logements Le Loué		12 668,00 €	
13	31-2023	H TUBE – 3 pompes + matériel raccordements		11 305,31 €	
13	32-2023	COO - Réhabilitation 636 rue CF - SPS		7 000,00 €	
13	33-2023	QUALICONSULT - Réhabilitation 636 rue CF – Contrôle technique		7 900,00 €	
13	34-2023	QUALIDIA – Diagnostic amiante et plomb avant travaux – Cabinet dentaire		1 720,00 €	
13	35-2023	SCHILLER – Contrat maintenance défibrillateurs		792,00 € / an	
13	36-2023	CMD – Portes de garage – 209 et 215 Rogations		3 000,00 €	
13	37-2023	QUALIDIA – Diagnostic amiante et plomb avant travaux – 626-636 rue Claires Fontaines		2 330,00 €	

Délibération N°14 : Complexe sportif – Mission Assistance à Maitrise d’Ouvrage

Sylvain BOUVIER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte l’offre présentée par l’entreprise AMOME pour une mission Assistance à Maitrise d’Ouvrage, de l’intervention à la programmation et à la mise en place par concours de l’équipe de maîtrise d’œuvre (groupement d’architecte et bureaux d’étude), pour un montant de 22 500,00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Délibération N°15 : Projet centre aquatique - Contrat de performance énergétique - Mission Assistance à Maitrise d’Ouvrage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte l’offre de l’entreprise ELCIMAI pour une mission d’assistance à Maitrise d’Ouvrage pour la mise en place d’un contrat de performance énergétique au centre aquatique de Saint-Vulbas, pour un montant de 38 700,00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Délibération N°16 : Agrandissement hall-bar accueil au Centre International de Rencontres - Marché de travaux – Avenant 1 lot 9 – Avenant 2 lot 6

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes pièces s’y rapportant.

Délibération N°17 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel séjour Italie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de valider l’organisation de ce séjour pour un montant de 6 000,00 € pour 20 enfants, fixe le tarif par enfant à 40€/jour, auquel il faudra rajouter le tarif en vigueur à savoir :

Journée enfant avec repas			
St Vulbas	Quotient CAF T	(0<x<650)	15.20 €
	Quotient CAF T	(650<x<1150)	16.20 €
	Quotient CAF T3	(>1150)	17.20 €
Extérieurs	Quotient CAF T	(0<x<650)	17.20 €
	Quotient CAF T	(650<x<1150)	18.20 €
	Quotient CAF T3	(>1150)	19.20 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur.

Délibération N°18 : Remboursement frais de formation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte la prise en charge des frais de deux agents pour la somme de 500 € chacun dans le cadre d’une formation personnelle, comme il existe un lien étroit avec l’emploi occupé (budget annexe centre aquatique).

Délibération n°19 : Acquisition parcelle cadastrée section ZA n°54 – Propriété GAYDOU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’acquérir la parcelle cadastrée section ZA n°54, d’une contenance d’environ 2 470 m², sise en zone A, lieu-dit « A la Croix Jaquin », propriété GAYDOU, au prix de 3,00 € le m², soit 7 410,00 €, honoraires non compris, autorise Monsieur le Maire à signer l’acte correspondant, ainsi que toutes pièces s’y rapportant, décide que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de prélever les crédits nécessaires à cette acquisition sur l’opération 97, acquisitions terrains et bâtiments.

Délibération n°20 : Acquisition parcelle cadastrée section D n°1050 – Propriété SCI Le Pichet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section D n° 1050, avec bâti anciennement à usage commercial, pour une superficie d'environ 1 099 m², sise en zone UB, rue Philibert le Beau, propriété SCI Le Pichet, au prix de 280 000,00 €, honoraires non compris, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, décide que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de prélever les crédits nécessaires à cette acquisition sur l'opération 97, acquisitions terrains et bâtiments.

Délibération n°21 : Demande de fonds de concours généraliste - 636 rue Claires Fontaines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement comme suit et sollicite l'aide de la CCPA au titre des fonds de concours généralistes mis en place par délibération communautaire du 24 juin 2021.

Dépenses		Financement	
Montant des travaux	662 000,00 € HT	Fonds de concours généraliste CCPA	118 440,00 €
		Autofinancement	543 560,00 €
Total	662 000,00 € HT	Total	662 000,00 €

Délibération n°22 : Enquêtes Publiques du 6 février 2023 au 8 mars 2023 inclus – Demande relative aux dispositions proposées lors du 4e réexamen périodique, au-delà de la 35e année de fonctionnement, des réacteurs électronucléaires n°2, 4 et 5 de l'installation nucléaire de base INB n°78 et 89, situés sur le Centre Nucléaire de Production d'Electricité CNPE du Bugey à Saint-Vulbas

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Pour information :

- Jacques ROLLAND informe l'assemblée qu'un arrêté de police va être établi pour le retrait des panneaux publicitaires des commerces à l'entrée du village et de Marcilleux. L'affichage sera maintenu pour les événements et pour les entreprises nouvellement créées pour une durée d'1 mois.
- Reprise des travaux de voirie et chaussée rue Claires fontaines.
- Arrivée du responsable des services techniques le 1^{er} mars 2023
- Evénements à venir organisés par la commission culturelle :
 - Pièce de théâtre au CIR le 15 avril
 - Fête de la musique le 23 juin
 - Journée du patrimoine les 16 et 17 septembre
 - Foire aux vins en novembre
 - Fête des lumières le 8 décembre

La séance est levée à 21h30.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 31 mars 2023.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance

Karine MARTIN

Le Maire,

Marcel JACQUIN